

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 6 AVRIL 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2023-02-04- FIN (7.1) AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023

DATE DE CONVOCATION : 30 MARS 2023

DATE DE PUBLICATION : 11 AVRIL 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (sauf pour la 2023-02-03), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (ayant la procuration de SILLAIER Roger), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-02-03), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEEVE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey Helen, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, DOHR Hervé, MANSION François, DI CANDIA Chantal, RIVET Lionel, LALEEVE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-02-02 : 52 Présents. Pour la 2023-02-03 : 53 Présents - De la 2023-02-04 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-02-02 : 63 Votants. Pour la 2023-02-03 : 64 Votants. De la 2023-02-04 à la fin : 65 Votants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,
Vu le vote du compte administratif 2022,

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif (CA). Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA. Si celui-ci intervient avant l'adoption du budget primitif (BP) de l'exercice suivant, la reprise des résultats est effectuée de fait dans ce BP.

La reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- **L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes,**
- **le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.**

Le cas échéant, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 d'affectation des résultats (« Excédents de fonctionnement capitalisés ») ne peut intervenir qu'après le vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement en 2023, une affectation complémentaire en réserve de 1 000 000 € est proposée.

En complément de l'affectation classique des résultats -figurant en (1) dans le tableau de synthèse ci-après-, une opération spécifique -figurant en (2)- est proposée :

En effet, suite au transfert à compter du 1^{er} janvier 2020 de la compétence de l'eau potable à la Communauté de Communes Terres Toulouises, les syndicats intracommunautaires afférents ont été dissous (Syndicat Intercommunal des Eaux du Cœur Toulouais, SIVU eau Jaillon Villey Saint Etienne, SIVU eau Sexey Velaine Aingeray). Dans ce cadre, l'intégration des biens, emprunts et résultats correspondants a été validée par délibération 2020-06-17 en date du 17 décembre 2020 et opérée dans le budget annexe de l'eau potable par l'ordonnateur. Toutefois, le comptable public n'a procédé de son côté qu'au transfert de deux syndicats en 2020, avant transfert des résultats du SIVU eau Sexey Velaine Aingeray sur le budget principal de la CC2T en 2022, ce qui a amené à des réserves sur la validation des comptes de gestion depuis 2020. Pour rétablir la situation, il convient désormais d'annuler les résultats déjà repris sur le budget annexe de l'eau, les reprendre sur le budget principal et procéder à une dotation du budget principal vers le budget annexe.

Après avoir entendu et adopté les comptes administratifs 2022,
Considérant les résultats de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Arrêter les résultats définitifs conformément au compte administratif 2022 et de les affecter comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES TOULOISES (70000)**

<i>Mouvement réels et d'ordre</i>	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	25 579 010,18	1 317 000,02	25 070 511,02	
Dépenses de fonctionnement	25 579 010,18		23 314 957,71	
Recettes d'investissement	6 720 610,83		4 518 783,40	80 036,73
Dépenses d'investissement	6 720 610,83		4 282 221,29	761 162,17

Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 755 553,31
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 317 000,02
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+3 072 553,33

Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	
R 001 Excédent de financement	+236 562,11

Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 :	
Besoin de financement	-681 125,44
Excédent de financement	

F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E	+444 563,33
C - Reprise des résultats = G + H + I	+3 072 553,33
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :	
G - Couverture du besoin de financement F	+444 563,33
H - Affectation complémentaire	+1 000 000,00
I - Report en fonctionnement R 002 :	+1 627 990,00
Déficit reporté D 002	0,00

Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Dépenses		Recettes	Dépenses	Recettes	
D65888 : Autre	D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat (1)					
0,00	0,00	1 627 990,00	0,00	236 562,11	1 444 563,33
Reprise des résultats du SIEA Sexey Velaine Aingeray (2)					
72 174,08	0,00	72 174,08	65 081,06	65 081,06	0,00
Transcription budgétaire globale de l'affectation du résultat (1+2)					
72 174,08	0,00	1 700 164,08	65 081,06	301 643,17	1 444 563,33

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 11/04/2023 à 12h57

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com